Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 081-200066124-20231211-274_2023-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	71

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	21
Vote Pour :	70
Vote Contre :	1
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Date de la Convocation
04 DECEMBRE 2023
Date d'Affichage
04 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, *Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.*

Suppléants présents *(Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir)* : *Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.*

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : *Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.*

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, *Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE.*

Secrétaire de séance : *Monsieur Paul BOULVRAIS*

N°274_2023

ACTES : 7.6.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 17- Acompte sur le versement des forfaits scolaires aux écoles privées

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 081-200066124-20231211-274_2023-DE

Exposé des motifs

Les écoles privées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération bénéficient des forfaits scolaires dans le cadre de la scolarisation dans leur établissement.
Les crédits correspondants seront prévus au budget 2024, sur l'article comptable 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
Le tableau ci-dessous retrace les subventions inscrites au Budget 2023 et indique le montant des acomptes 2024 dont le versement interviendra avant le vote du budget.

Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	BP 2023	Acompte 2024 (50%)
Association Calandreta Del Galhagues - Gaillac	17 451,00 €	8 725,50 €
OGEC Saint Théodoric Balat - Gaillac	199 408,00 €	99 704,00 €
Association Ecole Jeanne d'Arc - Graulhet	76 436,00 €	38 218,00 €
OGEC Ecoles privées de Puységur - Rabastens	95 025,00 €	47 512,50 €
Association Ecole Saint Joseph - Montclar	11 175,00 €	5 587,50 €
OGEC Bon Sauveur - Albi	3 700,00 €	1 850,00 €
OGEC Ecole du Sacré Cœur - Lisle sur Tarn	60 746,00 €	30 373,00 €
OGEC Ecole privée Saint Joseph - Briatexte	61 219,00 €	30 609,50 €
TOTAL	**525 160,00 €**	**262 580,00 €**

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération, et notamment l'article 6.3.4 Compétences en matière d'écoles et services périscolaires,
Considérant l'avis de la Commission Politique éducative et de la ville du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (Vote contre de Dominique Boyer) **:**

- **approuve** les montants des versements aux écoles privées comme indiqué ci-dessus,
- **autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 21 DEC. 2023
- publication - mise en ligne
Le 21 DEC. 2023
et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Gaillac•Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.